

Allocations mensuelles

Barèmes prévus par mois au départ d'un emploi à temps plein.

Source : ONEM

Congés thématiques

Pour rappel les congés thématiques sont :

- Congé parental
- Congé pour assistance à un membre du ménage ou de la famille gravement malade
- Congé pour soins palliatifs
- Congé pour aidants proches reconnus

Index du 01.01.2022

Congé parental 1/10

Montants indexés au 01/01/2022

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Index du 01.01.2022

Réduction de prestations - Régime général

Index du 01.01.2022

Définition de l'interruption d'un cinquième

Il s'agit d'une réduction de vos prestations. Vous ne pouvez y prétendre que si vous êtes occupé à temps plein.

Grâce à cette forme d'interruption partielle, vous pouvez réduire vos prestations pour continuer à travailler à 4/5ème temps, c'est-à-dire à concurrence de 80% du nombre d'heures de votre emploi à temps plein.

Congés thématiques

Interruption complète	Quel que soit l'âge				
	Montant brut			Montant net	Remarque
	886,00 EUR			796,25 EUR	En cas d'interruption complète au départ d'un emploi à temps partiel, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire.
Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	442,99 EUR	367,02 EUR	597,21 EUR	494,79 EUR	<p>En cas de demande de congé pour assistance médicale ou de congé pour soins palliatifs à mi-temps au départ d'un emploi au moins égal à 3/4 temps, l'allocation est calculée proportionnellement à votre régime horaire</p> <p>(1) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré.</p>
Interruption 1/5	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou + (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	150,25 EUR	124,51 EUR	225,43 EUR	186,77 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés ; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	202,10 EUR (1)	167,45 EUR (1)	-	-	(2) Adressez-vous à votre service du personnel ou à l'ONEM pour savoir si vous avez droit à ce montant majoré

Congé parental 1/10

Interruption ½	Travailleur de moins de 50 ans		Travailleur de 50 ans ou plus (1)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	75,14 EUR	62,26 EUR	112,71 EUR	93,39 EUR	(1) Uniquement pour les travailleurs isolés; c'est-à-dire pour les personnes habitant exclusivement avec 1 ou plusieurs enfants à charge.
	101,05 EUR (1)	83,73 EUR (1)			

Réduction de prestations - Régime fin de carrière

Interruption ½	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	539,47 EUR	350,66 EUR	539,47 EUR	446,96 EUR	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : Travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfants à sa charge.
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		Remarque
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	
	250,58 EUR	162,88 EUR (1)	302,40 EUR	196,57 EUR (2)	(1) Travailleur cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Travailleur isolé : travailleur habitant seul (3) Travailleur avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.
				250,54 EUR (3)	

Réduction de prestations - Régime général

Interruption 1/2	Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque	
	270,84 EUR		189,59 EUR (1)	(1) Cohabitant : Travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul ou cohabitant uniquement avec un ou plusieurs enfant(s) à sa charge.	
			224,40 EUR (2)		
			176,05 EUR (3)		
	Travailleur de 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque	
	315,98 EUR		221,19 EUR (1)	(3) Cohabitant de 50 ans ou plus ne pouvant pas bénéficier du régime fin de carrière	
			261,80 EUR (2)		
			205,39 EUR (3)		
Interruption 1/5	Travailleur cohabitant (1)		Travailleur isolé (2)		
	Montant brut	Montant net	Montant brut	Montant Net	Remarque
	178,35 EUR	115,93 EUR (1)	230,17 EUR	149,62 EUR (2)	(1) Cohabitant : travailleur habitant avec d'autres adultes (membres de sa famille ou non) et éventuellement avec un ou des enfants. (2) Isolé : travailleur habitant seul.
				190,70 EUR (3)	
					(3) Isolé avec enfant(s) : travailleur habitant uniquement avec un ou plusieurs enfants, dont au moins un est à sa charge.
Interruption complète	Travailleur de moins de 5 ans d'ancienneté chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net	Remarque	
	541,66 EUR		486,81 EUR		
Interruption complète	Travailleur avec 5 ans d'ancienneté ou plus chez l'employeur				
	Montant brut		Montant Net		
	631,97 EUR		567,96 EUR		